

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CGSS ADAPTE SON ACCUEIL

Nous participons tous à l'effort indispensable pour freiner la propagation du coronavirus Covid-19. En conséquence, nous devons adopter des mesures qui permettent de limiter les contacts, et donc les risques pour chacun.

La CGSS assurera les versements de toutes les prestations comme d'habitude. Néanmoins, ses **accueils seront fermés à partir du lundi 16 mars 2020**.

Votre CGSS mettra progressivement en place des rendez-vous par téléphone.

Pour vos démarches, nous vous invitons à privilégier les services en ligne, dont les liens sont ci-dessous. Vous pouvez également joindre votre CGSS par téléphone, en composant :

- Assurance Maladie : **36 46⁽¹⁾**
- Assurance Retraite : **39 60⁽¹⁾**
- Urssaf : **39 57⁽²⁾**
- Prévention des Risques Professionnels : **0262 90 47 00**

Nous regrettons les inconvénients causés par cette mesure exceptionnelle qui répond aux circonstances que connaît notre pays. Il en va de la protection de tous. Durant cette période, les agents de la CGSS restent entièrement mobilisés pour vous accompagner et vous assurent de toute leur solidarité.

⁽¹⁾ 0,06 €/min + prix appel

⁽²⁾ 0,12 €/min + prix appel

Contact presse :

David JOURLIN

02 62 40 33 03 - communication@cgss.re



**Simple, rapides, sécurisés, privilégiez nos services en ligne !
Toutes vos démarches, sans vous déplacer et seulement
en quelques clics !**



L'ASSURANCE MALADIE vous accompagne tout au long de votre vie : naissance, maternité, maladie, invalidité, décès.

Vos services en ligne sur : www.ameli.fr



L'ASSURANCE RETRAITE

- gère et établit les dossiers et relevés de carrières
- assure le versement régulier des retraites
- accompagne les assurés fragilisés par un problème de santé ou une perte d'autonomie.

Vos services en ligne sur : www.lassurance retraite.fr



LE RECOUVREMENT

- assure la collecte des cotisations destinées à financer la Sécurité sociale
- gère la répartition de ces fonds aux organismes chargés de les redistribuer sous forme de prestations telles que les retraites, les remboursements de soins médicaux, les allocations familiales...

Vos services en ligne sur : www.urssaf.fr



LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- allie de manière indissociable le conseil, la formation et le contrôle
- organise de manière régulière des actions de proximité et de sensibilisation sur les risques professionnels en entreprises.

Vos services en ligne sur : www.cgss.re

Contact presse :

David JOURLIN

02 62 40 33 03 - communication@cgss.re